

NOTE D'INFORMATION

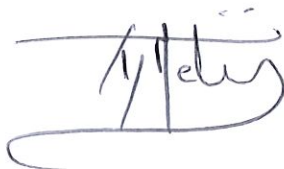
AXA EPARGNE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
BMCI ASSET MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP19158 en date du 06/09/2019.



Mohamed AMRANI
Directeur Général

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **BMCI ASSET MANAGEMENT** sise à **26, Place des Nations Unies - Casablanca** - représentée par **AMRANI MOHAMED** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature


BMCI ASSET MANAGEMENT
25, Bd. Al Massira Al Khadra
CASABLANCA-MAROC
Tél: 0522926900 - Fax: 0522990393

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : AXA EPARGNE
- Nature juridique : FCP
- Code Maroclear : MA0000036642
- Date et référence de l'agrément : 14/05/2019, GP19090
- Date de création : 27/09/2007
- Siège social : 26, Place des Nations Unies - Casablanca -
- Durée de vie : 99 ans
- Exercice social : 01^{er} octobre au 30 septembre
- Apport initial : 1,000,000 de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : 100,000 Dirhams
- Etablissement de gestion : BMCI ASSET MANAGEMENT sise à 26, Place des Nations Unies - Casablanca - représenté par Mohamed AMRANI
- Etablissement dépositaire : BMCI sise à 26, Place des Nations Unies - Casablanca représenté par Rachid MARRAKCHI.
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
BMCI ASSET MANAGEMENT	Mohamed AMRANI	05 22 92 69 00

- Commissaire aux comptes : PwC Maroc représentée par Mohamed Rqibate



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Obligations MLT
- Sensibilité min : 1.1 (exclus)
- Sensibilité max : 13 (inclus)
- Indice de référence : MBI (Moroccan Bond Index) global tel que publiée par BMCE Capital
- Objectifs de gestion : L'objectif de gestion est de proposer aux porteurs de parts un support de placement obligataire avec une liquidité hebdomadaire qui offre sur son horizon d'investissement une performance brute (hors frais de gestion et hors commissions de souscription et de rachat) supérieure à son indice de référence, le MBI.
- Stratégie d'investissement :

Le FCP sera en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM «Obligations moyen et long terme», créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants :

- Actions ;
 - Droits d'attribution ou de souscription ;
 - Certificats d'investissement ;
 - Titres d'OPCVM ;
 - Obligations d'émetteurs publics ou privés ;
 - Dépôts à Terme ;
 - Titres de créances négociables ;
 - Titres de créances émis ou garantis par l'état ;
 - Titres émis par les FCPT.
- Durée de placement recommandée : 3 ans
 - Souscripteurs concernés : Institutionnels (AXA ASSURANCE MAROC).



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **19/10/2007**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Dans les locaux de BMCI ASSET MANAGEMENT, par voie d'affichage hebdomadairement (tous les vendredis jours ouvrés), et publiée au moins une fois par semaine au niveau d'un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.**

Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues au siège de BMCI ASSET MANAGEMENT du lundi au jeudi pendant les horaires d'ouverture de BMCI ASSET Management, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.

- Affectation des résultats : **Mixte, le résultat net de l'exercice, est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.**

Les sommes distribuables sont égales au résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.

Le FCP AXA EPARGNE est « Mixte » capitalisant ou distribuant partiellement ou totalement en fonction des décisions prises par un comité composé par le :

- **Président directeur général d'AXA Assurance Maroc ;**
- **Directeur financier d'AXA Assurance Maroc ;**
- **Directeur général de BMCI ASSET MANAGEMENT.**

En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice.

- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - **Au maximum 3% HT des montants souscrits.**
 - Commission de rachat maximale :
 - **Au maximum 1.5% HT des montants rachetés.**
 - Cas d'exonération :
 - **Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat est égal à la VL.**
Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription est égal à la VL.
- Frais de gestion :
 - **Les frais de gestion sont de 2% HT maximum et sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI ASSET MANAGEMENT**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Frais de Gestion revenant à la Société de Gestion	Prestation de BMCI ASSET MANAGEMENT = taux de frais de gestion – Frais du Dépositaire (1) – Frais du L'AMMC (2) – Frais Maroclear (Annuel) (3) – Frais Maroclear (trimestriel) (4) – Frais Commissaire aux Comptes (5) – Vie Sociale (6)
Frais du Dépositaire	0,05% HT
Frais de l'AMMC	0,025% HT
Frais Maroclear	3 600 dh HT + partie variable selon les conditions en vigueur
Frais Commissaire aux Comptes	15 000 dh HT annuel
Vie Sociale	20000 dh HT annuel

